

L'IMPLANTATION DE L'INFORMATIQUE PÉDAGOGIQUE DANS LES ÉCOLES PRIVÉES AU LIBAN

Wadih AL SKAYEM

La présente recherche s'inscrit dans un cadre de travail effectué au cours de mon année de DEA sous la direction de M. Michel Caillot et consacré à l'étude de l'intégration et de l'usage de l'outil informatique dans le système éducatif libanais en général et dans les écoles privées au Liban en particulier.

Alors que l'évolution des outils informatiques connaît un grand essor dans tous les secteurs de la vie, les systèmes éducatifs dans presque tous les pays ne peuvent pas rester à l'écart ou à la marge de cette évolution. Ils se sont vus en quelque sorte obligés de prendre en considération ces outils dont le potentiel est susceptible de révolutionner la société et dont la maîtrise apparaît comme un enjeu absolument vital. Différentes tentatives ont débuté depuis les années 60, 70 dans l'enseignement technique puis des politiques nationales plus structurées entre les années 70 et 84 ont pris place dans l'enseignement général.

Or, il apparaît depuis plusieurs années déjà que l'intégration de ces outils est loin d'être réalisée comme il faut et que le passage des expériences locales à la généralisation pose de multiples problèmes. En d'autres termes, les initiatives personnelles prises par les établissements scolaires privés sont loin d'être généralisées à un niveau national. Le projet de généralisation se heurte à beaucoup de difficultés. De même cette intégration se produit de manière très différenciée selon les possibilités et les politiques relatives à chaque établissement.

Cette étude a visé à mieux cerner :

- quelles sont l'historique de l'intégration de l'informatique au Liban et sa prise en compte par les systèmes éducatifs.
- quels sont les « prescripteurs » d'usage de l'informatique ou plus largement les acteurs concernés ; les structures auxquelles ils

appartiennent : leur statut, leurs moyens d'action et leur marge de manœuvre ;

- quelles sont leurs actions ; la façon dont leur position, leur formation, leurs opinions à l'égard des nouvelles technologies influencent leurs décisions ;
- quelles sont les politiques qu'ils adoptent pour intégrer l'informatique dans les établissements.
- quels sont les critères selon lesquels s'effectue le choix des enseignants d'informatique.

Pour réaliser cette étude, nous avons émis trois hypothèses qui nous ont servi comme jalons auxquels nous nous sommes référés durant notre travail. Nos hypothèses se résument par trois grandes idées :

- l'introduction des nouvelles technologies pour la formation dans les écoles privées au Liban est due à une initiative personnelle de la part des chefs d'établissement. Ce sont eux Supérieurs qui permettent les pratiques autour des Nouvelles Technologies de Formation en définissant les grandes orientations de la politique de formation et en fournissant les moyens matériels de leur mise en œuvre.
- l'introduction de l'ordinateur dans les écoles privées libanaises n'a pas en effet eu lieu dans le but de faire de l'enseignement programmé, ni pour apprendre aux élèves un langage de programmation, mais afin d'introduire l'outil informatique et la « démarche informatique » comme élément de culture et de rénovation.
- chaque établissement adopte une politique éducative qui lui est propre. Cette politique dépend d'une façon directe des sociétés extérieures qui organisent l'enseignement d'informatique.

LES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE PÉDAGOGIQUE AU LIBAN

Éléments de contexte

Au Liban, deux types d'établissements assurent l'enseignement. Ce sont :

- a. Les écoles publiques (appelées parfois écoles officielles ou gouvernementales).
- b. Les écoles privées (divisées en écoles privées nationales et écoles privées étrangères).

Le nombre total des écoles, pendant l'année scolaire 1995-1996, était de 2 469 écoles, et ce, pour l'ensemble des différents secteurs d'enseignement. Ce nombre se divise selon les différents secteurs comme suit :

- Secteur officiel	1 266 écoles	51,28 %
- Secteur privé-gratuit	369 écoles	14,94 %
- Secteur privé-payant	834 écoles	33,78 %

LA GENÈSE DE L'INFORMATIQUE PÉDAGOGIQUE

Le développement de l'informatique pédagogique et l'usage de l'ordinateur ont commencé à se répandre dans les institutions scolaires à partir des années 80.

Au début, il fut introduit comme un instrument au service de la direction de l'école et exploité dans la comptabilité, ou pour introduire les noms des instituteurs et des élèves. Après quelques années, c'est-à-dire au milieu des années 80, il fut utilisé pour faire des statistiques et pour établir les résultats des examens.

Jusque là, la prise en compte de l'informatique comme outil pédagogique par l'Institution Scolaire n'a pas encore eu lieu. Mais on voit apparaître des sortes de Clubs où les enfants viennent s'initier en dehors des heures de cours. Il faut signaler que les initiatives locales prises par certains groupes de professeurs, établissements scolaires, communautés locales aussi bien que les initiatives privées prises par des clubs et des associations, ont souvent précédé l'intérêt des autorités du champ éducatif pratiquement deux initiatives ont été prises à ce niveau.

Le programme de la BBC

En Angleterre, la BBC a lancé un programme à la radio spécialement pour une machine britannique. Il suffisait d'écouter le programme pour manipuler l'ordinateur. Au METN (région située au nord de Beyrouth) un club a été ouvert spécialement pour les enfants qui pouvaient venir en dehors des heures d'enseignement se familiariser avec les ordinateurs de la BBC. Et ce fut le premier club de ce genre. C'était en 84-85. Le club était privé, et les parents devaient payer une somme considérable pour inscrire leurs enfants. Par conséquent, ce club n'était pas fréquenté par une clientèle de toutes les classes sociales.

Le Plan « Informatique Pour Tous » au Liban

A côté de l'introduction des P.C. dans les écoles, certaines écoles se sont alignées sur des solutions françaises. Ils ont acheté typiquement ce qu'on a appelé à cette époque les « nano-réseaux » de micro-ordinateurs. Une dizaine d'écoles que nous citerons plus tard ont adopté cette solution en voulant utiliser des programmes parfois réalisés au Liban, parfois exportés et surtout ceux qui étaient faits par la France.

1985 est une année importante, qui voit le lancement en France du plan « Informatique Pour Tous ». Ce plan a eu de grandes répercussions sur les établissements scolaires au Liban. Un budget de 150 000 FF était offert par la France pour l'équipement de quelques écoles, pour la formation des enseignants et pour l'achat des logiciels.

Ce projet fut lancé dans une dizaine d'école libanaises : les Frères de Mont Lassale, Louis Vegman, l'Institut Libanais, le Collège des Apôtres, l'école de Nazareth... Le nombre d'enseignants en cours de formation n'a pas dépassé les cinquante personnes choisies dans ces différentes écoles afin d'apprendre à manipuler ces machines et par la suite les logiciels qui étaient fournis avec.

Les effets de ce projet

Mais en fait, même si ce projet était fondé sur des choix matériels qui sont vite apparus sans avenir (le concept de machine familiale tel qu'illustré par les « nano-machines » THOMSON a eu une vie très brève), il a joué un rôle très important dans l'institution de l'informatique au Liban. Il a introduit des changements par rapport à la situation mise en place. Les changements peuvent se présenter comme suit :

- un élargissement du champ : le champ de l'informatique s'est élargi pour atteindre non seulement les informaticiens et programmeurs mais aussi les institutions scolaires et un ensemble restreint d'enseignants.
- Un passage de l'ignorance totale à la sensibilisation. Ce projet a contribué à une sorte de sensibilisation des élèves à l'outil informatique. Son entrée fut une sorte de découverte pour les élèves qui venaient d'en faire la connaissance.
- Un changement important de politique : la vision de l'informatique est devenue celle d'un outil dont la présence est indispensable entre les mains des élèves.

La politique d'intégration de l'informatique dans l'enseignement général

Au Liban, il n'existe aucune obligation quant à l'usage de l'ordinateur ou l'apprentissage de l'informatique dans les programmes de base de l'enseignement élémentaire ou de l'enseignement secondaire général.

Cet absence de plan d'ensemble ne doit cependant pas laisser penser que cette Communauté est restée inactive en ce qui concerne l'intégration de l'informatique dans l'enseignement. A l'intérieur des établissements de nombreuses initiatives ont été prises à différents niveaux.

L'organisation de l'informatique dans les établissements se fait en partie en collaboration avec des sociétés autonomes et extérieures qui sont spécialisées dans l'équipement informatique des écoles. Ces sociétés font aux établissements plusieurs offres d'achat. Certaines proposent que pour 30 machines achetées, soient offertes 10. D'autres proposent d'être payées par tête d'élève et au bout de 5 ans par exemple les machines deviennent la propriété de l'école. En contrepartie, elles se chargent d'équiper les salles, de fournir les enseignants, d'être toujours là, de veiller au bon fonctionnement des ordinateurs, et de passer très régulièrement pour vérifier que tout marche bien.

Selon l'enquête que nous avons menée auprès des écoles, sur 16 écoles, 2 ont choisi de rester autonomes. Même celles qui autrefois, ont consenti à acheter des P.C., ont renoncé à ce système et délèguent actuellement tout le travail d'informatique à des sociétés ; l'avantage c'est évidemment l'entretien des ordinateurs, la fourniture des enseignants. On verra en détail dans les entretiens, l'identité de chacun de ces acteurs, sa marge de manœuvre et son rôle.

Ce n'est que récemment que le Ministère de l'Éducation nationale a établi un programme pour l'enseignement de l'informatique en tant que nouvelle matière. L'application de ce programme est prévue pour l'année scolaire 1997-1998. Cependant, et jusqu'au moment présent, le Conseil des Ministres n'a pas encore décidé si ce programme devait s'appliquer ou pas à l'année prochaine.

Pour élaborer ce programme le Ministère de l'Éducation nationale confie à l'Unité de l'Informatisation du C.N.R.D.P. (Centre National de Recherche et de Développement Pédagogiques) la charge de mettre au point les différentes étapes de ce projet.

Quant aux écoles privées, nous avons pu recueillir les propos de certains acteurs qui sont en relation directe avec l'intégration de

l'informatique dans les établissements scolaires à savoir : les chefs d'établissements, les enseignants et les chefs d'entreprises.

Les entretiens que nous avons pu effectuer se répartissent de la manière suivante :

Seize entretiens avec seize chefs d'établissement. Un état de la situation de l'informatique est détaillé dans l'annexe 3.

- Seize entretiens avec les professeurs d'informatique dans ces collèges.
- Quatre entretiens avec 4 chefs de sociétés spécialisées dans l'enseignement de l'informatique dans les écoles.

Pour conduire ces entretiens, nous avons choisi une approche semi-directive basée sur des thèmes autour desquels nous avons articulé nos questions. Ces thèmes étaient abordés avec les différentes personnes interviewées de façon à ce que l'on dispose de discours comparables. Le thème général de l'entretien proposé est l'implantation et l'intégration de l'informatique dans la vie quotidienne de l'établissement et plus largement dans la société.

ENTRETIENS AVEC LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Place et rôle des chefs d'établissement dans le développement de la politique informatique

Tous les responsables administratifs que nous avons pu rencontrer sont des religieux appartenant à des Ordres Religieux puisque au Liban, les écoles privées, nationales ou missionnaires, appartiennent en grande partie à des ordres religieux. Leur réussite est due à la gestion et à la politique menées par le supérieur délégué et nommé par l'autorité générale de l'Ordre.

Une des caractéristiques que nous avons pu discerner chez eux c'est le rôle de premier plan qu'il jouent dans leurs écoles. Ce sont des animateurs, des facilitateurs. Ce sont eux qui favorisent l'éclosion d'idées nouvelles venant de leurs personnels. A cette fin, ils s'intéressent aux nouveaux programmes d'étude, aux nouvelles technologies, encouragent le perfectionnement des méthodes pédagogiques nouvelles. Bref, ils sont les agents de changement sur qui repose le système.

Un des facteurs qui a sans doute contribué à cette ouverture d'esprit, c'est que tous ces chefs d'établissement ont fait leur études à l'extérieur du pays, soit en France, soit aux États-Unis. Pour cela le souci

de l'évolution de la technique et des besoins de la société apparaissent clairement dans leur discours.

Tous les chefs d'établissement se déclarent de bons manipulateurs de l'ordinateur. Leur formation est due soit à un apprentissage autodidacte soit à un stage de formation de courte durée. L'usage le plus fréquent qu'ils en font est pour la gestion de l'établissement ; le travail de traitement de texte est remis au secrétaire.

Pour eux, la mission de l'école est de préparer ces nouvelles générations à confronter le monde pour ne pas être surpris par l'avenir. Si l'école ne réussit pas à tout apporter à l'enfant, au moins elle joue un rôle d'éveil et de sollicitation pour découvrir l'importance de ces nouvelles technologies.

Deux d'entre eux manifestent beaucoup de réticence et de crainte vis-à-vis de l'usage abusif de l'ordinateur ou des finalités non garanties de celui-ci, comme par exemple l'usage d'Internet. Ils sont prêts à y investir tant que la relation est saine et constructive.

Les équipements

Dans l'enseignement privé, l'équipement est pratiquement complet dans la plupart des collèges, parfois modeste, mais il existe, même dans les villages. Très peu de collèges se plaignent de l'insuffisance de l'équipement. C'est l'avantage d'avoir à faire à une société extérieure qui étant payée par tête, a bien équipé les établissements. Dans une économie marchande, payées sur les frais de scolarité, ces sociétés sont toujours là, elles veillent au bon fonctionnement des ordinateurs : les techniciens sont là très régulièrement pour vérifier que tout marche bien. Certains chefs d'établissement pensent que si le collège avait dû lui-même financer l'équipement et le suivi, ils n'auraient pas eu ce nombre de terminaux.

Il suffit de voir les bulletins scolaires pour savoir pratiquement que tout le monde est informatisé. Cela est dû, il faut le reconnaître, tant à la motivation des chefs d'établissement, qu'au sens des affaires des sociétés d'informatique.

Même les établissements qui autrefois ont consenti à acheter des P.C., ont renoncé à ce système et délèguent tout le travail d'informatisation à des sociétés. L'avantage fourni est bien évidemment l'entretien des ordinateurs, et la mise à disposition des enseignants.

Relations des chefs d'établissement avec les entreprises

Ce sont les relations de très bons clients avec la société qui les fournit. Comme le Liban est régi par la loi du marché, le chef d'établissement sait très bien qu'il fait vivre en partie la société qui fournit le matériel et qu'il peut donc beaucoup exiger.

Les établissements scolaires ont ceci de particulier au Liban, que ce sont de bons payeurs. Quand on a affaire à de petites entreprises, le fournisseur a toujours peur que l'entreprise ne puisse pas tenir les échéances. L'avantage des établissements scolaires c'est que ce sont de bons payeurs, car tôt ou tard les élèves finissent par payer les frais de scolarité et que donc toute société qui travaille avec des établissements scolaires est parfaitement sûre d'être payée et souvent très bien payée.

Relations des chefs d'établissement avec les enseignants

Les enseignants d'« informatique » sont à la fois des enseignants de l'établissement et des employés rattachés à une société qui les engage auprès du collège. En tant qu'enseignants, ils sont traités avec toutes les obligations et toutes les contraintes qui s'imposent aux autres enseignants de l'établissement. Mais du fait que ce sont des employés des sociétés informatiques, leurs relations avec la direction sont très ambiguës. Certains collègues font tout leur possible pour les intégrer dans la vie du collège, mais les acteurs en question sont tout à fait conscients qu'ils n'ont pas en fait les mêmes avantages que les enseignants du collège. Un enseignant d'informatique n'a pas droit à l'ancienneté, comme c'est le cas pour l'enseignant du collège, parce qu'il dépend en cela d'une autre société. Il n'a pas non plus droit aux indemnités. Mais la tendance actuelle est de faire sentir aux enseignants d'informatique qu'ils appartiennent au collège et qu'ils sont intégrés à sa hiérarchie avec toutes les obligations et les devoirs qui en découlent.

Les aspirations des chefs d'établissement

Des directeurs souhaiteraient disposer d'un matériel plus puissant car le matériel installé il y a 5 ans ne répond plus au besoin du temps présent. C'est surtout ceux qui ont choisi une politique autonome qui ont formulé ces propos. D'autres souhaiteraient trouver des méthodes plus faciles pour l'enseignement des langues.

Un des grands soucis qui tourmentent les chefs d'établissement, c'est de trouver une méthode adaptée à l'apprentissage de l'arabe littéral,

car la situation linguistique du Liban est caractérisée par la diglossie de l'arabe (on peut même parler de deux langues distinctes : l'arabe littéral et le libanais). Le libanais est la langue parlée dans la vie quotidienne. L'arabe littéral ou classique est la langue officielle. C'est la langue avec laquelle les enfants sont confrontés lorsqu'ils entrent à l'école.

LES ENTRETIENS AVEC LES CHEFS D'ENTREPRISES

L'idée d'introduire l'ordinateur dans les écoles a été proposée par les sociétés d'informatique il y a 6 ans. L'initiative d'introduire l'enseignement d'informatique pour les enfants est venue suite à l'introduction dans les directions, les secrétariats et les services administratifs. L'orientation prise au début était une orientation d'enseignement de programmation aux élèves.

Une nouvelle tendance est apparue quelques années plus tard avec l'apparition de Windows et des machines 386 : comment utiliser ces machines et comment en profiter pédagogiquement. Tous les établissements ont applaudi sans exception cette nouveauté et ont commencé à rechercher des sociétés qui seraient capables de réaliser une nouvelle approche de l'enseignement.

Actuellement on voit apparaître deux tendances qui dominent :

- 1 l'une met dans ses priorités la formation de l'esprit scientifique et logique chez l'enfant.
- 2 l'autre tendance consiste à travailler sur les acquisitions de connaissance chez l'enfant. Ces acquisitions sont évidemment en relation avec les disciplines scolaires : maths, français, histoire-géographie...

Le premier objectif qui pousse ces sociétés à introduire ce genre d'enseignement, est la volonté d'inciter l'enfant à penser, à réfléchir, à développer ses facultés d'abstraction, à créer chez lui un raisonnement logique.

Pour ce qui en est de la deuxième tendance, l'« informatique » n'est en aucun cas considérée comme matière scientifique mais comme outil pédagogique au service de l'apprentissage des autres disciplines : « On utilise l'ordinateur pour atteindre un objectif pédagogique bien déterminé ».

La formation des professeurs

Sur la formation des professeurs tous les responsables de sociétés ont exprimé que la situation était déplorable. Tout le travail de formation est fait dans la société. En général, les sociétés proposent des sessions de formation pendant la période des vacances d'été.

Certaines sociétés choisissent même des professeurs qui ne sont pas du tout des étudiants en informatique, mais de simples enseignants. L'essentiel pour elles est qu'ils aient acquis une expérience pédagogique auprès des enfants, qu'ils aient suivi des études universitaires et qu'ils maîtrisent bien la langue française. L'expérience pédagogique prévaut sur le bagage et les connaissances en informatique.

La relation des sociétés avec les enseignants des autres disciplines

En direction des enseignants des autres disciplines, presque toutes les sociétés disposent de sessions pour une formation de ces enseignants. Mais comme ce n'est pas obligatoire, ce ne sont pas tous les enseignants qui y participent. L'objectif premier des sociétés serait de leur fournir une formation suffisante qui les rende capables d'utiliser des logiciels en autonomie.

La sélection des logiciels

Quant aux logiciels, une gamme de logiciels de français, de mathématiques et de sciences est dédiée à l'apprentissage des notions, et classées par niveaux depuis la classe maternelle jusqu'en terminale. Concernant la sélection, c'est aux professeurs et aux sociétés qu'incombe la tâche de choisir les logiciels les plus appropriés. En général, tous les logiciels éducatifs existant sur le marché libanais et utilisés dans les écoles sont importés soit de France, soit des États-Unis.

LES ENTRETIENS AVEC LES ENSEIGNANTS D'INFORMATIQUE

La formation des enseignants à la pratique pédagogique

Qui sont ces enseignants ? En général, ce sont soit des étudiants qui viennent de terminer leurs études d'informatique et qui ont obtenu un diplôme de TS (Technicien Supérieur), ou une licence ou maîtrise d'informatique, soit des informaticiens qui, pour diverses raisons choisis

sent de devenir enseignants d'informatique. Il est normal que de tels enseignants manquent beaucoup d'expérience pédagogique, étant donné que leur formation universitaire n'y prépare pas. Par conséquent, ils sont appelés à faire leur expérience sur le terrain : certains sont capables de réussir, d'autres peuvent connaître l'échec. Certains enseignants mais qui sont très peu (4 enseignants) ne possédant aucune connaissance dans le domaine informatique, sont recrutés par les sociétés. Ces enseignants sont recrutés en raison de leur expérience pédagogique auprès des enfants. Autrement dit, ils se sont tournés de l'enseignement d'une autre matière vers l'enseignement de l'informatique comme on verra ça en détail dans l'entretien avec les chefs de sociétés.

Organisation du temps

L'horaire conçu dans tout collège, permet de consacrer une heure par semaine à l'enseignement de l'« informatique » aux élèves. La durée d'une heure peut à la fois être insuffisante ou suffisante. Elle est insuffisante pour beaucoup d'élèves qui sont motivés par l'informatique, soit qu'ils veuillent aller plus loin, et apprendre plus vite, soit qu'ils cherchent à s'amuser en maniant l'ordinateur. Elle est par ailleurs de trop pour d'autres qui s'ennuient devant l'ordinateur, ou qui ont peur du contact avec la machine.

D'après ce que nous avons recueilli des enseignants, deux raisons justifient la motivation de la première catégorie d'élèves :

- 1 Le fait que l'informatique se présente sous un aspect très ludique et que son usage échappe à ce qui est classique. De toute façon, elle se distingue de ce qui est livresque ou du moins ça ne devrait pas l'être. C'est la raison fondamentale pour laquelle l'informatique se montre intéressante.
- 2 Le constat que l'ordinateur est devenu presque indispensable ; preuve en est le fait qu'il a envahi les foyers, les institutions et les entreprises. Il reste cependant que le nombre de ceux qui ont des ordinateurs à la maison est réduit, ce qui signifie que les personnes qui en possèdent peuvent profiter de l'occasion pour codifier à l'école ce qu'ils ont déjà appris tout seuls à la maison. Pour d'autres, l'ordinateur devient un accès au monde et ils sont conscients de l'importance de ce nouvel état de fait. C'est surtout le cas des élèves motivés, pour qui une heure d'informatique par semaine est insuffisante.

Certains professeurs ont exprimé que l'une des solutions serait par exemple, d'ouvrir les salles d'informatique, les après-midi ou les samedis, sous la supervision d'un professeur, permettant ainsi aux élèves de venir librement pianoter, explorer etc. Mais étant donné la surcharge horaire et la surcharge qui incombe à la personne qui doit encadrer les élèves, presque tous les collèges résistent à adopter une telle initiative.

Gestion des effectifs des élèves

Sur la gestion des effectifs des élèves, les enseignants disent qu'il est souhaitable qu'en salle d'informatique, les élèves ne soient pas nombreux. Effectivement, rares sont les collèges qui peuvent se le permettre. Certains collèges comme le Collège Central ou le Collège de Notre Dame de Jamhour ont la chance d'avoir des salles d'informatique équipées de 30 ou 40 ordinateurs dans lesquelles peut se rassembler toute une classe et où chaque élève peut s'installer devant sa machine.

Mais il faut reconnaître que ce fait constitue à la fois un avantage et un inconvénient. C'est un avantage, dans la mesure où tous les élèves d'une classe peuvent accéder en même temps à l'ordinateur ; c'est un inconvénient parce qu'un enseignant ne peut pas s'occuper en même temps et d'une façon satisfaisante d'un groupe.

Certains collèges ont opté pour cette dernière solution, mais ils ont eu à faire face à des problèmes d'horaire et de déplacements.

Les interactions entre les enseignants et les élèves

Il n'est pas sans importance de mentionner que l'enseignement des diverses matières dans les classes primaires - dans le secteur public comme dans le secteur privé - au Liban se fait grâce à plusieurs professeurs. Autrement dit, la fonction d'instituteur ou d'institutrice est tout à fait absente.

Cette répartition fait de l'enseignant d'informatique une personne singulière. Il en découle que le statut du professeur d'informatique lui confère le rôle de prescripteur mais ce rôle est beaucoup moins prégnant que dans les autres matières étant donné que l'informatique n'est enseignée qu'une heure par semaine. Les interactions se limitent généralement à des jeux de question/réponse et à des interrogations de l'enseignant.

Contrairement aux méthodes d'enseignement utilisées dans les disciplines classiques, les cours d'informatique ne sont pas donnés d'une façon magistrale. Dans le cas présent, le professeur donne quelques

explications au début de chaque séance et laisse les élèves libres d'effectuer le travail qui leur est demandé sur l'ordinateur. On assiste à deux types de leçons : dans certains écoles les enfants ont à leur disposition un manuel de référence également photocopié, dans d'autres, ils n'en ont pas. Dans les écoles où les cours photocopiés existent, les séances sont coupées en deux : un premier temps est consacré à une étude ou à une explication théorique. Cette mi-séance se déroule souvent en classe ou dans la salle d'informatique où l'on dispose souvent d'un tableau pour les brèves explications. Le deuxième moment se déroule évidemment dans la salle d'informatique où l'on applique le cours théorique que l'on vient de suivre en classe. Dans les écoles où l'on ne dispose pas de manuel d'informatique, l'idée retenue est que les enfants ne doivent pas être embarrassés par d'interminables explications. L'essentiel doit être donné à l'enfant au début de la séance, mais il ne faut pas lui donner plus de cinq minutes d'explication théorique.

Les enseignants en général ont donc un rôle de conseiller, Ils sont disponibles à tout moment pour aider les élèves, Les enfants peuvent faire appel à eux dès qu'ils le souhaitent. Dans ce cas, il arrive que plusieurs élèves fassent appel à l'enseignant en même temps pour lui demander assistance. Pour cela, dans la plupart des écoles, certaines mesures ont déjà été prises soit par l'école, soit par la société responsable, afin qu'il y ait plus d'un enseignant dans la salle d'informatique. En général, ils sont deux.

Difficultés rencontrées par les enseignants

Pour ce qui a rapport à l'informatique, peu de problèmes surgissent chez les élèves, au moins sur le plan linguistique ou compte tenu du niveau intellectuel. En fait, ce qui est communiqué aux élèves, ce sont des notions de base qu'ils commencent à acquérir dès le plus jeune âge. Au Liban, en effet après 5 ans d'informatique un élève peut accéder à Windows et se familiariser avec lui. Cette démarche ne nécessite pas un niveau intellectuel élevé.

PERSPECTIVES

Pendant que l'enseignement public libanais met en route, malgré quelques difficultés inévitables, un projet d'enseignement de l'informatique, l'enseignement privé essaie de parfaire les initiatives et les projets déjà mis en place comme la mise en place d'un projet autour d'Internet.

Pendant ce temps, la percée de ce réseau dans le grand public reste relativement lente de même que la pénétration des micro-ordinateurs.

Les grandes questions qui englobent cette recherche et que nous aimerons élucider par la suite de notre travail, sont :

- Que peut être le lien entre curriculum scolaire et activité de type informatique ?
- Le système éducatif n'est-il pas en train d'amorcer un changement réel ?
- N'y aurait-il pas contradiction entre des initiatives spectaculaires et isolées et des pratiques encore très traditionnelles comme nous avons pu le constater ?
- La médiatisation serait-elle une aide ou un obstacle pour les nouvelles générations ?
- Va-t-on assister à une véritable révolution comme certains le prédisent ?

Wadih AL SKAYEM

BIBLIOGRAPHIE

ANNOOT, E. : *Les formateurs face aux nouvelles technologies : le sens du changement*, Paris, Ophrys, coll. Autoformation et enseignement multimédia, 1996, 199 p.

BARON G.-L. et BRUILLARD E. : *L'informatique et ses usagers dans l'éducation*, PUF, 1996, Paris, 312 p.

BARON G.-L. : *L'informatique discipline scolaire ? Le cas des lycées*, PUF, 1989, Paris, 230 p.

Centre National de Recherche et de Développement Pédagogique : *La restructuration du système éducatif libanais*, 1995, p. 49.

DIEUZEIDE H. : *Les nouvelles Technologies*, Nathan, 1994, 222p.

GUISNBURG, Z. : Understanding individual differences in the computer age, dans Segal, Chipman, Glaser. (1985), *Thinking and learning Skills*, Vol. 1, « Relating instruction to research ».

UNESCO : *Informatics and education : a first survey of the state of the art in 43 countries*. Paris, 1986, 308 p., [disponible à l'Unesco seulement en microfiche 86s0079].